



COMITE DÉPARTEMENTAL DE JUDO DU HAUT RHIN

Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées - Ligue Grand Est

3, Rue de Thann – 68200 MULHOUSE

✉ cd68judo.president@orange.fr

✉ cd68judo@wanadoo.fr

☎ 03.89.43.74.23

<https://judo68.ffjudo.com>



Président – Circulaire N°22/23-01
Mulhouse, le 01 septembre 2022.

À

Mesdames et messieurs les Présidents de clubs,
Mesdames, messieurs les représentants des clubs aux
Assemblée Générale Fédérale et de Ligue,
Mesdames et messieurs les représentants des clubs à
l'Assemblée Générale du Comité Départemental du Haut-Rhin,
Mesdames et messieurs les enseignants,
Mesdames et messieurs les licenciés **sous couvert des
Présidents de clubs.**

Affaire suivie par :

- Président Secrétaire Générale Trésorier
 Responsable(s) de commission(s) : Autre(s) – préciser :
 Conseiller Technique Secrétaire Administrative
 Responsable Sections Sportives :

Copie :

🚩 Président de Ligue, élus CD68, responsables de commissions

Pièces jointes :

- Formulaire de candidature au Comité Directeur
- Formulaire de candidature comme Délégué Régional

Objet :

Nomination nouveau CTD

Mesdames, messieurs,

À compter de ce jour (01 septembre) et suite au recrutement réalisé au courant de l'été en remplacement de Magali WILLMANN démissionnaire de sa fonction de Conseiller Technique Départementale du Haut-Rhin, cette fonction sera assurée par Sandrine BRUGGER.

Nous souhaitons la bienvenue à Sandrine dans ce poste.

Dans les prochains temps dans le cadre de sa fonction elle sera amenée à prendre contact avec les structures clubs. Je vous remercie de l'accueil bienveillant que vous voudrez lui accorder.

L'adresse mail à laquelle elle est joignable reste la même que précédemment : cd68judo.ctf@orange.fr.

Dans les prochains jours, nous vous communiquerons le numéro de portable auquel elle sera joignable.

Contrairement à sa prédécesseure elle exercera ses missions à temps plein.

De ce fait, nous avons réorganisé le travail au CD68 :

- L'accueil physique au secrétariat du CD68 (3, rue de Thann) sera réalisé uniquement le mardi et le jeudi de 09h00 à 13h00 par Isabelle GEIGER,
- La Conseillère Technique assurera une permanence de 09h00 à 11h00 les mardis et jeudis ainsi que sur rendez-vous à d'autres moments dans la semaine en dehors de ses jours de congés qui seront les lundis ainsi que les mercredis après-midi.

Je vous demande de bien vouloir veiller à respecter ses nouvelles règles de fonctionnement.



COMITE DÉPARTEMENTAL DE JUDO DU HAUT RHIN

Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées - Ligue Grand Est

3, Rue de Thann – 68200 MULHOUSE

✉ cd68judo.president@orange.fr

✉ cd68judo@wanadoo.fr

☎ 03.89.43.74.23

<https://judo68.ffjudo.com>



*Afin de lui permettre de pouvoir remplir au mieux ses missions, un accompagnement est mis en place avec notamment des actions de formations. Elles apparaîtront sur l'Agenda Google sous l'appellation "CD68-CTD Formation".
Sauf urgences, je vous remercie de bien vouloir veiller à ne pas la solliciter dans ces périodes.*

*La fonction d'élu au Comité Directeur du CD68 est incompatible avec la fonction de salarié.
De ce fait Mme BRUGGER Sandrine est démissionnaire du Comité Départemental. Elle nous a adressé sa lettre de démission qui est effective depuis le 30 août.*

Nota, un autre mandat d'élu n'est actuellement pas occupé.

Le rôle de salarié est également incompatible avec la fonction de Délégué Régional représentant les clubs à l'Assemblée Générale de Ligue qu'assurait également Mme BRUGGER. Le nombre de Délégués Régional Titulaire est limité mais pas celui de Suppléant, c'est pourquoi plusieurs personnes peuvent se porter candidates cela n'en sera que mieux pour le fonctionnement et le respect des obligations réglementaires.

En conséquence, nous lançons dès aujourd'hui un appel à candidature afin de pouvoir pourvoir les deux mandats d'élus au Comité Directeur du CD68 ainsi que ceux de Délégués Régional.

Les candidatures devront être adressées par mail (cd68judo@wanadoo.fr) au secrétariat du Comité Départemental en utilisant EXCLUSIVEMENT les formulaires joint à la présente circulaire. Ils peuvent également être téléchargés sur le site Internet du Comité : <https://judo68.ffjudo.com>.

Conformément aux statuts la Commission de Surveillance des Opérations Électorales se réunira et validera les candidatures au Comité Directeur qui seront soumises pour cooptation à celui-ci dans l'attente de la tenue de la prochaine Assemblée Générale qui ratifiera par vote les candidatures.

Nota important : les mandats de ces candidats prendront fin en même temps que les mandats de l'ensemble des autres membres du Comité Directeur c'est à dire à la fin de l'Olympiade après l'Assemblée Générale Élective pour l'Olympiade 2024/2028.

Conformément aux textes, la date limite pour se porter candidat est fixée au 12 octobre.

*Je vous prie de bien vouloir **porter à la connaissance de tous vos licenciés** par tous moyens à votre convenance la présente circulaire et les documents joint ainsi que d'en faire l'affichage dans vos locaux dans la mesure où cela vous est possible.*

Par avance merci de votre collaboration.

Dans l'attente de vous saluer prochainement, je vous prie, mesdames et messieurs de bien vouloir accepter l'expression de mes salutations les meilleures.

Jean-Luc CARDOSO
Président du CD68 Judo



COMITE DÉPARTEMENTAL DE JUDO DU HAUT RHIN

Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées - Ligue Grand Est

3, Rue de Thann – 68200 MULHOUSE

✉ cd68judo.president@orange.fr

✉ cd68judo@wanadoo.fr

☎ 03.89.43.74.23

<https://judo68.ffjudo.com>



FORMULAIRE 1-5-1 B-*Intermédiaire* – Comité - Page 1

CD68 – Olympiade 2020/2024



COMITÉ : **HAUT-RHIN**

Adresse : 3, rue de Thann 68100 MULHOUSE

Téléphone 0389437423..... Email cd68judo@wanadoo.fr

FICHE D'APPEL À CANDIDATURE AU COMITE DIRECTEUR

PHASE 2 : SCRUTIN INDIVIDUEL

ELECTION OLYMPIADE 2020/2024 – ELECTION INTERMEDIAIRE

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Extrait statuts types de comité – page 158 et 159 des Textes Officiels de la FFJDA - Article 10 – Composition du comité directeur

- (*) Peuvent être élues au comité directeur les personnes de nationalité française, jouissant de leurs droits civiques, ou les personnes de nationalité étrangère, majeures de 18 ans révolus, à condition qu'elles n'aient pas été condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales. Ne peuvent être élues les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif. Ne peuvent être élues au comité directeur que les personnes licenciées à la fédération et titulaires de la ceinture noire délivrée au titre de l'une des disciplines fédérales. Toutefois par exception et dans une proportion inférieure à la moitié des membres du comité directeur les personnes remplissant toutes les conditions sauf la qualité de ceinture noire, peuvent se présenter en justifiant avoir acquis, pendant une période d'au moins cinq années de licence consécutives précédant l'élection, une connaissance suffisante des activités fédérales par l'exercice de responsabilités électives ou non au sein de la fédération ou de ses organismes fédéraux internes. La fonction de président ne peut faire l'objet de la présente exception et exige d'être titulaire de la ceinture noire. Les candidats doivent être membres d'un club affilié dont le siège social est situé dans le territoire de compétence du comité. Le cumul de mandats fédéraux est interdit à l'exception de celui de membre du conseil d'administration fédéral.

- (**) Le comité directeur doit comprendre un nombre de membres féminins conforme à la loi (en proportion des effectifs féminins enregistrés sur le territoire de compétence du comité au titre de l'année sportive précédant l'assemblée générale électorale).

RAPPEL – IMPORTANT

Tout candidat(e) ayant postulé sur une liste non élue au 1^{er} tour de scrutin, peut, s'il le souhaite, reporter sa candidature pour l'élection individuelle du 2^{ème} scrutin.

Dans ce cas, il n'est pas nécessaire de remplir une nouvelle fiche de candidature individuelle.

INDICATIONS

	EXEMPLE	CD68	SITUATION
NOMBRE TOTAL DE MEMBRES	9	15	13
NOMBRE DE POSTES SUR LA LISTE BLOQUÉE	5	8	Pourvu
SCRUTIN INDIVIDUEL	4	7	2 vacants
NOMBRE MAXIMUM DE NON CEINTURE NOIRE (*)	4	7	Pourvu
NOMBRE MINIMUM DE FÉMININES (**)	3	5	Pourvu

Le nombre minimum légal de féminines sera calculé sur l'ensemble du comité directeur. Si ce nombre de candidates est inférieur au nombre de postes ils doivent leur être réservés en attente de cooptation éventuelle.



COMITE DÉPARTEMENTAL DE JUDO DU HAUT RHIN

Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées - Ligue Grand Est

3, Rue de Thann – 68200 MULHOUSE

✉ cd68judo.president@orange.fr

✉ cd68judo@wanadoo.fr

☎ 03.89.43.74.23

<https://judo68.ffjudo.com>



FORMULAIRE 1-5-1 B-*Intermédiaire* – Comité - Page 2

CD68 – Olympiade 2020/2024

IDENTITE - FONCTION

CANDIDAT(E)		
NOM	Prénom	Sexe
Adresse		
Code postal	Ville	
Date/lieu de naissance	Nationalité.....	
Profession		
☎ portable	Email-@	
N° de licence.....	<i>de la saison en cours</i>	
Club d'appartenance	N° d'affiliation du club	
Grade	Date d'obtention du grade	

FONCTIONS ACTUELLES AU SEIN DU JUDO FRANÇAIS

Fédération

Région

Département

Club

FONCTIONS ANTERIEURES AU SEIN DU JUDO FRANÇAIS

Fédération

Région

Département

Club

AUTRES FONCTIONS DANS LE MOUVEMENT SPORTIF, ASSOCIATIF ET AUTRES

.....

.....

ATTESTATION – cocher les réponses correspondantes

Le (la) soussigné(e) certifie :

- Respecter l'ensemble des dispositions des Textes Officiels et, notamment le principe de l'amateurisme fixé à l'Article 1 du règlement intérieur fédéral ;
- Jouir de ses droits civiques et ne pas avoir été sanctionné(e) d'inéligibilité ;
- Etre titulaire de la ceinture noire ;

OU

- Avoir acquis (durant une période d'au moins 5 années de licence consécutives précédant l'élection) une connaissance suffisante des activités fédérales par l'exercice de responsabilités électives, ou non, au sein de la fédération et de ses organismes fédéraux internes
[Joindre les justificatifs des 5 années de licences](#)

Fait à le Signature



COMITE DÉPARTEMENTAL DE JUDO DU HAUT RHIN

Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées - Ligue Grand Est

3, Rue de Thann – 68200 MULHOUSE
✉ cd68judo.president@orange.fr
✉ cd68judo@wanadoo.fr
☎ 03.89.43.74.23
<https://judo68.ffjudo.com>



FORMULAIRE 1-5-1 B-*Intermédiaire* – Comité - Page 3

CD68 – Olympiade 2020/2024

A compléter par le Comité

DEPÔT DE CANDIDATURE

La présente candidature **INTERMÉDIAIRE** est déposée conformément à l'Article 10 des Statuts de Comité.

Elle doit parvenir **40 JOURS AVANT LA DATE DE L'ASSEMBLEE GÉNÉRALE 2023.**

L'APPEL À CANDIDATURE A ÉTÉ LANCÉ LE **02 SEPTEMBRE 2022** EN CONSÉQUENCE LA DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES EST FIXÉES AU **12 OCTOBRE 2022** POUR POUVOIR ÊTRE COOPTÉES PAR LE COMITÉ DIRECTEUR AVANT RATIFICATION PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE **2023.**

NOTA IMPORTANT : UN APPEL À CANDIDATURE SERA DE NOUVEAU LANCÉ AVANT L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE **2023.** LA PRÉSENTE CANDIDATURE SERA AUTOMATIQUÉMENT PRISE EN COMPTE DANS LE CADRE DE CE NOUVEL APPEL À CANDIDATURE.

(date de dépôt)

Le dépôt de candidature peut s'effectuer :

- délégué sur place à l'adresse suivante : Physiquement au Comité contre un récépissé de dépôt
.....
- envoyée à l'adresse suivante : Par lettre recommandée avec accusé de réception
.....
dans ce cas le cachet de la poste de la date d'envoi de la LR / AR fera foi.

Partie réservée au Comité

Candidature enregistrée le _____

- reçue par :
- lettre recommandée avec accusé de réception
 - déposée au comité contre récépissé

Visa de réception en qualité de _____

Signature



COMITE DÉPARTEMENTAL DE JUDO DU HAUT RHIN

Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées - Ligue Grand Est

3, Rue de Thann – 68200 MULHOUSE
 ✉ cd68judo.president@orange.fr
 ✉ cd68judo@wanadoo.fr
 ☎ 03.89.43.74.23
<https://judo68.ffjudo.com>



FORMULAIRE DELEGUES REGIONAUX-*Intermédiaire* – comité -

Page 1

CD68 – Olympiade 2020/2024



COMITÉ : HAUT-RHIN

Adresse : 3, rue de Thann 68100 MULHOUSE

Téléphone 0389437423 Email cd68judo@wanadoo.fr

FICHE D'APPEL A CANDIDATURE INDIVIDUELLE

ELECTION DES DELEGUES REGIONAUX

OLYMPIADE 2020/2024 – ELECTION INTERMEDIAIRE

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

DÉLÈGUES RÉGIONAUX

Sont amenés à siéger aux assemblées générales de ligue des délégués régionaux élus par l'assemblée générale du comité en remplacement du président du comité et, éventuellement lorsque les délégués nationaux titulaires siègent déjà au titre de secrétaire général ou trésorier général.

Tout candidat à la délégation régionale doit respecter les conditions suivantes :

- * être licencié dans un club affilié dans le ressort du comité concerné ;
- * être mandaté à cet effet par le comité directeur de l'association auprès de laquelle il est licencié ;
- * être titulaire de la ceinture noire délivrée au titre d'une discipline fédérale ;
- * ne pas percevoir de rémunération directe ou indirecte en contrepartie d'activités exercées à tous les niveaux de la fédération ainsi qu'au sein des associations affiliées.

Les délégués nationaux sont membres titulaires à la fois de l'AG fédérale et de l'AG de ligue.

Les délégués régionaux titulaires doivent être au nombre de 1 minimum (en remplacement du Président de comité qui ne peut être membre de l'AG de la ligue).

Si le secrétaire général et (ou) le trésorier sont délégués nationaux, ils sont membres de l'AG de ligue es qualité membres du bureau du comité. Ils doivent être alors remplacés par 1 ou 2 (ou 0) délégués régionaux selon la nécessité.

Si la ligue est composée de moins de 6 comités 1 délégué régional titulaire supplémentaire doit siéger à l'AG de ligue.

Chaque comité doit élire selon les cas de 1 à 4 délégués régionaux titulaires.

En cas de nécessité les délégués nationaux pourront faire office de délégués régionaux suppléants.

INDICATIONS

	CD68	SITUATION	À POURVOIR
NOMBRE TOTAL DE DELEGUES REGIONAUX A ELIRE	8	6	2



COMITE DÉPARTEMENTAL DE JUDO DU HAUT RHIN

Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées - Ligue Grand Est

3, Rue de Thann – 68200 MULHOUSE

✉ cd68judo.president@orange.fr

✉ cd68judo@wanadoo.fr

☎ 03.89.43.74.23

<https://judo68.ffjudo.com>



FORMULAIRE DELEGUES REGIONAUX-*Intermédiaire* – comité -

Page 2

CD68 – Olympiade 2020/2024

IDENTITE - FONCTION

CANDIDAT(E)

NOM Prénom Sexe

Adresse

Code postal Ville

Date/lieu de naissance Nationalité.....

Profession

☎ portable Email-@

N° de licence de la saison en cours

Club d'appartenance N° d'affiliation du club.....

Grade Date d'obtention du grade

FONCTIONS ACTUELLES AU SEIN DU JUDO FRANCAIS

Fédération

Région

Département

Club

FONCTIONS ANTERIEURES AU SEIN DU JUDO FRANCAIS

Fédération

Région

Département

Club

AUTRES FONCTIONS DANS LE MOUVEMENT SPORTIF, ASSOCIATIF ET AUTRES

.....

.....

ATTESTATION – cocher les réponses correspondantes

Le (la) soussigné(e) certifie :

- être licencié dans un club affilié du ressort du comité concerné ;
- être mandaté à cet effet par le comité directeur de l'association auprès de laquelle il est licencié ;
- être titulaire de la ceinture noire délivrée au titre d'une discipline fédérale ;
- ne pas percevoir de rémunération directe ou indirecte en contrepartie d'activités exercées à tous les niveaux de la fédération ainsi qu'au sein des associations affiliées.

Fait à le Signature



Ligue Grand Est
JUDO
et disciplines associées



L'ITINÉRAIRE DES CHAMPIONS





COMITE DÉPARTEMENTAL DE JUDO DU HAUT RHIN

Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées - Ligue Grand Est

3, Rue de Thann – 68200 MULHOUSE
✉ cd68judo.president@orange.fr
✉ cd68judo@wanadoo.fr
☎ 03.89.43.74.23
<https://judo68.ffjudo.com>



FORMULAIRE DELEGUES REGIONAUX-*Intermédiaire* – comité -

Page 3

CD68 – Olympiade 2020/2024

A compléter par le Comité

DEPÔT DE CANDIDATURE

La présente candidature **INTERMÉDIAIRE** est déposée conformément à l'Article 10 des Statuts de Comité.

Elle doit parvenir **40 JOURS AVANT LA DATE DE L'ASSEMBLEE GÉNÉRALE 2023.**

L'APPEL À CANDIDATURE A ÉTÉ LANCÉ LE **02 SEPTEMBRE 2022** EN CONSÉQUENCE LA DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES EST FIXÉE AU **12 OCTOBRE 2022** POUR POUVOIR ÊTRE COOPTÉES PAR LE COMITÉ DIRECTEUR AVANT RATIFICATION PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE **2023.**

NOTA IMPORTANT : UN APPEL À CANDIDATURE SERA DE NOUVEAU LANCÉ AVANT L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE **2023.** LA PRÉSENTE CANDIDATURE SERA AUTOMATIQUEMENT PRISE EN COMPTE DANS LE CADRE DE CE NOUVEL APPEL À CANDIDATURE.

(date de dépôt)

Le dépôt de candidature peut s'effectuer :

- Physiquement au Comité contre un récépissé de dépôt
délivré sur place à l'adresse suivante :
.....
- Par lettre recommandée avec accusé de réception
envoyée à l'adresse suivante :
.....
dans ce cas le cachet de la poste de la date d'envoi de la LR / AR fera foi.

Partie réservée au Comité

Candidature enregistrée le _____

- reçue par : lettre recommandée avec accusé de réception
 déposée au comité contre récépissé

Visa de réception en qualité de _____

Signature